RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



SOMMAIRE

G	LOSSAIRE	2
IN	ITRODUCTION	4
1)	INDICATEURS TECHNIQUES	6
	1.1) Contenants	6
	1.2) Communication	7
	1.3) Collecte séparative et services spécifiques	8
	1.4) Traitement des déchets	11
	1.5) Tonnages collectés en 2012	12
	1.6) Evolution des tonnages collectés	13
	1.6.1) Tous flux	13
	1.6.2) Ordures ménagères	14
	1.6.3) Emballages et Papiers	15
	1.6.4) Verre	15
	1.6.5) Déchets végétaux	16
	1.6.6) Encombrants	16
	1.7) Evolution des tonnages collectés	17
	1.8) Performances de recyclage	18
2)	INDICATEURS FINANCIERS	20
	2.1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	20
	2.2) Redevance Spéciale (RS)	20
	2.3) Coût complet	20
	2.4) Coût technique	20
	2.5) Coût aidé	21

GLOSSAIRE

OM: Ordures Ménagères

BCMP : Briques alimentaires, Cartons, Métaux, Plastiques, (emballages ménagers)

JRM: Journaux Revues Magazines (papiers)

DDS: Déchets Diffus Spécifiques (déchets toxiques)

DEEE: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers de Récupération (Carton)

ELA: Emballages pour Liquides Alimentaires (Tétra-briques)

COLLECTE PAP : Collecte des déchets au Porte-A-Porte. Collecte des bacs de déchets (OM/Emballages ménagers) au moyen d'une benne devant chaque domicile

COLLECTE AV : Collecte des déchets en Apport Volontaire. Collecte des conteneurs (Verre) sur les points d'apport volontaire au moyen d'une benne équipée d'une grue de levage

PAV: Point d'Apport Volontaire

CSDU II : Centre de Stockage des Déchets Ultimes de classe II. Installation destinée à stocker des déchets dits ultimes. Dans le cas des centres de classe II, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées

Performance de recyclage : Quantité recyclée sur une année (en kg/habitant/an)

Gisement d'emballages : Emballages ménagers mis sur le marché en année N et considérés comme consommés la même année (en kg/habitant/an)

Taux de recyclage : quantité recyclée (en kg/habitant/an) rapportée au gisement d'emballages (en kg/habitant/an)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En application de la loi n°95-901 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le décret n°2000-404 fait obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

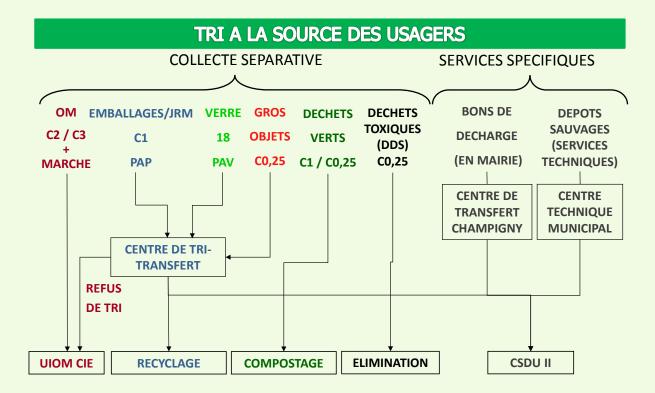
« Le Maire présente au conseil municipal, ou le président de coopération publique de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ».

Une annexe au décret définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le présent rapport.

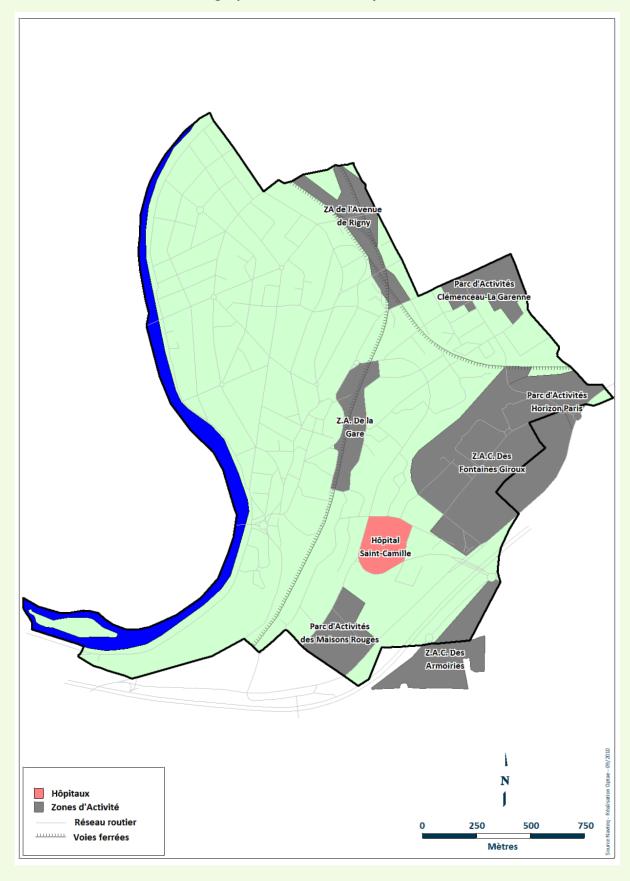
INTRODUCTION

La Ville de Bry-sur-Marne compte 15.987 habitants (population municipale INSEE 2011), dont près de 40% résident en habitat collectif, c'est à dire dans des résidences de 10 logements et plus.

Parmi ses compétences, la Ville de Bry-sur-Marne assure la gestion des contenants, la collecte et le traitement des déchets. La Ville est partenaire d'Eco-Emballages depuis 2000 (17^{ème} contrat d'Ile de France), ce qui lui permet de disposer d'un système de **collecte séparative** des déchets ménagers. Dans cette perspective, la qualité du geste de tri des usagers est déterminante.



Cartographie de la Ville de Bry-sur-Marne



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1) INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques présentent l'organisation du service de gestion des déchets et restituent

les performances de collecte et de recyclage, telles que mesurées au cours de l'année 2012.

1.1) Contenants

La ville est propriétaire des bacs et des colonnes d'apport volontaire :

La gestion du parc de bacs a été confiée à l'opérateur CITEC (marché de fourniture-

maintenance jusqu'à octobre 2008, durée 4 ans) puis à l'opérateur PLASTIC OMNIUM à

compter d'octobre 2012.

La gestion du parc de colonnes d'apport volontaire est confiée à l'opérateur PLASTIC

OMNIUM (marché de fourniture-maintenance, durée 4 ans).

Trois types de flux sont conteneurisés pour la collecte au porte-à-porte :

Ordures Ménagères;

Emballages légers et Papiers ;

Déchets verts (en habitat pavillonnaire et en petits collectifs uniquement).

La dotation en bacs roulants dépend du type d'habitat et du nombre d'habitants par adresse (une

grille est utilisée pour contrôler les demandes de dotation).

La dotation en bacs roulants comporte près de 10.270 unités :

Ordures Ménagères : 4.475 bacs

Emballages légers: 3.659 bacs

Déchets verts : 2.877 bacs

La dotation en apport volontaire comprend 18 colonnes « verre », dont dix points enterrés. Les

colonnes sont réparties sur 13 Espaces Déchets Recyclables et certains logements d'habitat collectif,

(globalement, la densité d'implantation est proche de 850 habitants / PAV).

Les 13 Espaces Déchets Recyclables disposent de conteneurs pour la récupération des piles, et 10

d'entre eux disposent également de conteneurs pour textiles et chaussures usagés.

1.2) Communication

La communication est déterminante pour dynamiser le geste de tri. Un plan d'actions de communication a été défini pour l'année 2012.

Les objectifs que se fixe la collectivité sont les suivants :

- 1. améliorer la qualité du tri (diminuer le taux de refus)
- 2. augmenter le tonnage de déchets recyclables collectés
- 3. diminuer l'augmentation des emballages (consommer moins et mieux)
- 4. diminuer le coût de la collecte

Cibles:

- les habitants (campagne générique)
- l'habitant (approche personnalisée lettre visite du messager du tri...)
 - I'habitant presque bon trieur (à encourager)
 - l'habitant récalcitrant (à convaincre)
 - l'habitant prêt à trier (besoin d'être aidé)
- les habitats collectifs (réunions d'information courriers ciblées sacs de pré-collecte)
 - un seul mauvais trieur décourage le groupe
- les enfants et les jeunes
- les groupes (associations, seniors...)

Cibles indirectes:

- les gardiens d'immeubles
- les référents d'immeubles
- les sociétés de nettoyage
- les syndics d'immeubles
- les aides ménagères
- les ripeurs

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les actions de communication réalisées au cours de l'année 2012 sont les suivantes :

- 1. calendrier de collecte des déchets sur le site internet de la ville
- 2. présence sur le terrain (stand « tri sélectif » lors de diverses manifestations)
- 3. ateliers pédagogiques sur la collecte sélective dans les écoles, collèges et centres de loisirs
- 4. contrôle de la qualité du tri au porte-à-porte
- 5. distribution gratuite de biocomposteurs
- 6. articles dans le magazine municipal « La Vie à Bry »
- 7. réunions d'informations

1.3) Collecte séparative et services spécifiques

La Ville de Bry-sur-Marne collecte séparément :

• <u>les Ordures Ménagères :</u>

- Pavillonnaire + petit collectif : collecte 2 fois par semaine
- Centre-ville + grand collectif : collecte 3 fois par semaine
- Grande Rue : collecte 4 fois par semaine
- Déchets du marché (mercredi et dimanche en fin de matinée)
- Voies étroites (1 mini-benne, 2 rues pavillonnaires) : collecte 2 fois par semaine

• les Emballages ménagers et Papiers :

- Emballages légers et Papiers (porte-à-porte) : collecte 1 fois par semaine
- Verre (18 colonnes d'apport volontaire réparties sur les 13 points Espaces Déchets Recyclables, dont 10 colonnes enterrées)

• les autres déchets :

- Déchets végétaux : pavillonnaire+résidences, collectés 1 fois par semaine, sauf en hiver (de début décembre à fin février), collectés 1 fois par mois.
- Objets encombrants : collecte 1 fois par mois (fréquences décalées sur 2 secteurs)
- Piles (13 points d'apport volontaire)
- Déchets Diffus Spécifiques : collecte 1 fois par mois sur le même site que la déchèterie mobile.

• <u>les services spécifiques :</u>

- Bons de décharge retirés gratuitement en mairie (dépôts par les usagers au centre de transfert SITA IdF de Champigny)
- Ramassage des dépôts sauvages (service propreté de la ville).
- Déchèterie mobile une fois par mois (collecte multi-flux : objets encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets de bois, cartons, ferrailles, DEEE et DDS)

• FLUX 1 – Collecte des OM et des déchets du marché couvert :

La collecte des Ordures Ménagères est assurée par la société OTUS (Veolia Propreté), du lundi au dimanche inclus.

Les fréquences de collecte sont ajustées en tenant compte de l'habitat :

- Pavillonnaire et petit collectif: deux secteurs C2 (mardi/vendredi) + une microbenne;
- Centre-ville + grand collectif : deux secteurs C3 (lundi/jeudi/samedi);
- o Grande rue : C4 (un passage supplémentaire le dimanche, à l'occasion du ramassage des déchets du « marché couvert »).

Le mercredi, un service additionnel dessert le « marché couvert » (le dimanche, ce service est étendu à la grande rue commerçante).

• FLUX 2 – Collecte sélective :

La ville dispose de deux secteurs de collecte au porte-à-porte pour le flux des « Emballages et Papiers ». La collecte est effectuée le mercredi par la société OTUS..

Les colonnes d'apport volontaire du verre sont relevées par l'opérateur de collecte 1 fois par semaine.

FLUX 3 – Collecte des déchets végétaux :

La collecte des déchets végétaux est assurée par la société OTUS sur deux secteurs (pavillons + résidences). Le service concerne la quasi-totalité de la population (13.833 habitants sur 16.000 habitants environ au total). La collecte est effectuée le mercredi en fréquence C1, à l'exception des 3 mois d'hiver (1^{er} décembre-28 février), pendant laquelle le service est assuré une fois par mois.

• FLUX 4 – Collecte des Gros Objets Encombrants :

Le service de collecte des encombrants est réalisé en deux secteurs de collecte, le 3^{ème} et le dernier lundi du mois (fréquence mensuelle) par la société OTUS.

• FLUX 5 – Collecte des Déchets Diffus Spécifiques :

La collecte des DDS a été assurée par la société OTUS au moyen d'un Fourgon spécialisé « Planète », le 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h00 à 13h00, place du cimetière, dans le cadre de la déchèterie mobile.

• FLUX 6 – Bons de mise en décharge :

Les usagers retirent gratuitement en Mairie des bons de mise en décharge des gravats, pour les apporter au centre de transfert de Champigny; les déchets sont mis en décharge de classe II (3 bons de mise en décharge sont délivrés par mois et chaque apport est limité à 500 kg par véhicule).

FLUX 7 – Ramassage des dépôts sauvages :

Une collecte quotidienne des dépôts sauvages est effectuée par le service propreté de la ville (coûts internes). Les dépôts sauvages sont stockés dans les bennes sur le Centre Technique Municipal, pour évacuation et stockage en CSDU de classe II.

• FLUX 8 – Déchèterie mobile :

Une déchèterie mobile est mise à disposition des usagers chaque 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 13h00. Ce dispositif géré par la société OTUS dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, permet aux usagers de déposer leurs objets encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets de bois, cartons, ferrailles, DEEE et DDS.

1.4) Traitement des déchets

• FLUX 1 - OM et déchets de Marché :

Le produit de la collecte des OM et des déchets de marché est directement livré à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, au SMITDUVM (Syndicat Mixte de Traitement de Déchets Urbains du Val de Marne), ce dernier étant exploité par Créteil Incinération Energie (CIE).

• FLUX 2 - Collectes sélectives :

Le centre de tri TAIS Villeneuve-le-Roi assure le transfert du verre et le tri des flux « Emballages et Papiers » (chaîne de tri « multi-flux » mécanisée). Les refus de tri sont, comme les ordures ménagères, traités par incinération (CIE).

• FLUX 3 - Déchets végétaux :

Le produit de la collecte des déchets végétaux est livré au centre de transfert TAIS Bonneuilsur-Marne, pour acheminement vers une plate-forme de compostage.

• FLUX 4 - Gros Objets Encombrants :

Le produit de la collecte des Gros Objets Encombrants est également livré au centre de tritransfert TAIS Bonneuil-sur-Marne, pour recyclage de 20% des flux collectés, les 80% restant étant dirigés en CSDU de classe II.

• FLUX 5 - Déchets Diffus Spécifiques :

Le produit de la collecte des DDS est traité en fonction de la nature des produits (huile moteurs, batteries, piles, néons et ampoules, solvants...).sur le centre SARP Industries à Limay, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux et spéciaux.

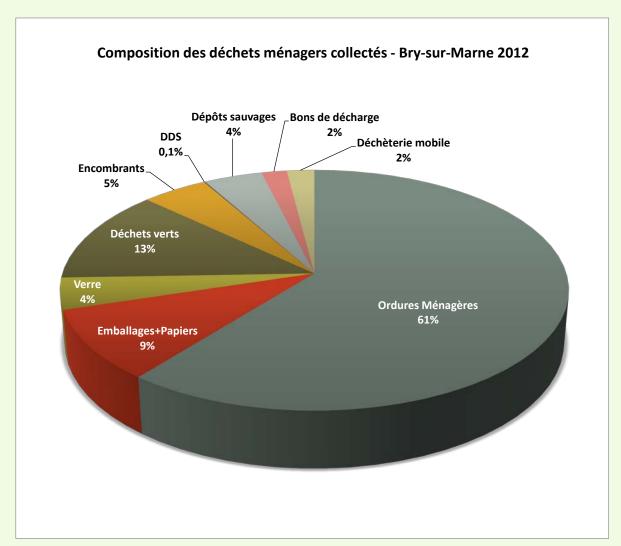
• FLUX 6 - Déchets collectés en déchèterie mobile :

Les flux collectés en déchèterie mobile sont acheminés vers des centres de traitement adaptés selon leur nature.

1.5) Tonnages collectés en 2012

Près de 7 100 tonnes de déchets ménagers ont été collectés sur le territoire de la ville de Bry-sur-Marne au cours de l'année 2012.

Flux de déchets	Tonnes 2012	%
Ordures Ménagères	4 309 t	61%
Emballages+Papiers	676 t	10%
Verre	301 t	4%
Déchets verts	892 t	13%
Encombrants	341 t	5%
DDS	7 t	0,1%
Dépôts sauvages	303 t	4%
Bons de décharge	130 t	2%
Déchèterie mobile	142 t	2%
TOTAL	7 101 t	100%



1.6) Evolution des tonnages collectés

1.6.1) Tous flux

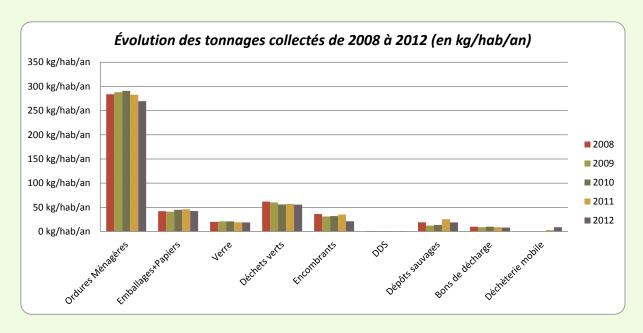
L'évolution des tonnages collectés est présentée sur les 5 dernières années :

Evolution des tonnages collectés de 2008 à 2012 (en tonnes/an)

Flux 2008		2009	2010	2011	2012
Ordures Ménagères	4 408 t/an	4 471 t/an	4 507 t/an	4 398 t/an	4 309 t/an
Emballages et Papiers	653 t/an	631 t/an	691 t/an	719 t/an	676 t/an
Verre	306 t/an	333 t/an	319 t/an	299 t/an	301 t/an
Déchets verts	958 t/an	937 t/an	865 t/an	891 t/an	892 t/an
Encombrants	552 t/an	476 t/an	493 t/an	550 t/an	341 t/an
DDS	14 t/an	14 t/an	13 t/an	10 t/an	7 t/an
Dépôts sauvages	298 t/an	190 t/an	210 t/an	394 t/an	303 t/an
Bons de décharge 154 t/an		143 t/an	155 t/an	139 t/an	130 t/an
Déchèterie mobile -		-	-	46 t/an	142 t/an
TOTAL	7 342 t/an	7 195 t/an	7 253 t/an	7 447 t/an	7 101 t/an

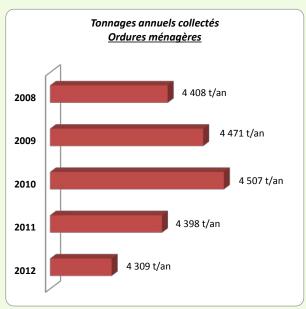
Evolution des tonnages collectés de 2008 à 2012 (en kg/habitant/an)

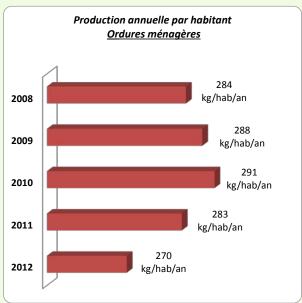
Flux	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures Ménagères	284 kg/hab/an	288 kg/hab/an	291 kg/hab/an	283 kg/hab/an	270 kg/hab/an
Emballages et Papiers	42 kg/hab/an	41 kg/hab/an	45 kg/hab/an	46 kg/hab/an	42 kg/hab/an
Verre	20 kg/hab/an	21 kg/hab/an	21 kg/hab/an	19 kg/hab/an	19 kg/hab/an
Déchets verts	62 kg/hab/an	60 kg/hab/an	56 kg/hab/an	57 kg/hab/an	56 kg/hab/an
Encombrants	36 kg/hab/an	31 kg/hab/an	32 kg/hab/an	35 kg/hab/an	21 kg/hab/an
DDS	0,9 kg/hab/an	0,9 kg/hab/an	0,9 kg/hab/an	0,7 kg/hab/an	0,4 kg/hab/an
Dépôts sauvages	19 kg/hab/an	12 kg/hab/an	14 kg/hab/an	25 kg/hab/an	19 kg/hab/an
Bons de décharge	10 kg/hab/an	9 kg/hab/an	10 kg/hab/an	9 kg/hab/an	8 kg/hab/an
Déchèterie mobile -		-	-	3 kg/hab/an	9 kg/hab/an
TOTAL	474 kg/hab/an	463 kg/hab/an	469 kg/hab/an	478 kg/hab/an	444 kg/hab/an



1.6.2) Ordures ménagères

Les tonnages d'ordures ménagères (déchets du marché inclus) ont diminué de près de 1,8% en 2012 (80 tonnes de moins qu'en 2011).

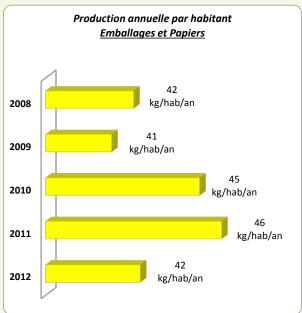




1.6.3) Emballages et Papiers

Les tonnages d'emballages et papiers ont diminué de 5,9% en 2012 (43 tonnes de moins qu'en 2011, soit 4 kg/habitant), après deux années consécutives de hausse.

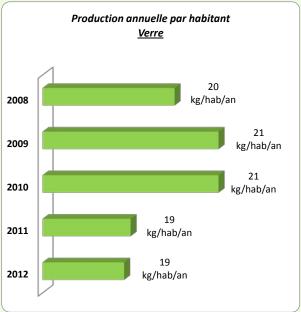




1.6.4) Verre

Les tonnages de verre ont stagné en 2012 (+0,7%, soit 2 tonnes supplémentaires par rapport à 2011).

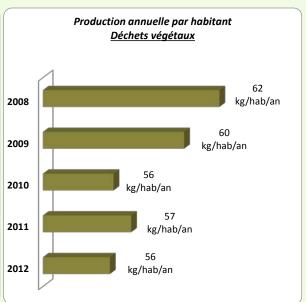




1.6.5) Déchets végétaux

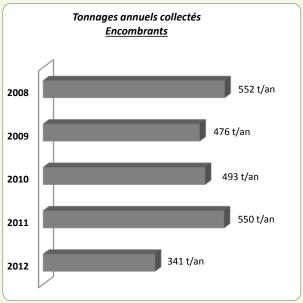
Les tonnages de déchets végétaux ont également stagné en 2012 (+0,1%, soit 0,5 tonne supplémentaire par rapport à 2011). La production annuelle par habitant a diminué du fait d'une actualisation de la population municipale en 2012.

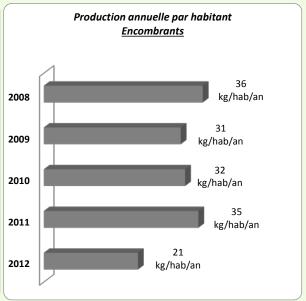




1.6.6) Encombrants

Les tonnages d'encombrants ont diminué de près de 38% en 2012 (-210 tonnes).





1.7) Evolution des tonnages collectés

En 2012, la collecte sélective a permis de détourner 62 kg/habitant de l'incinération, soit 18,6% de la masse de déchets collectés, sur le périmètre « Ordures ménagères et Déchets de Marché + Collecte Sélective », hors fractions spécifiques (Déchets Verts, Objets Encombrants, Dépôts sauvages, Bons de mise en décharge, Déchets Dangereux Spécifiques et Déchèterie Mobile).

	2008	2009	2010	2011	2012
OM + déchets de marché	284 kg/hab/an	288 kg/hab/an	291 kg/hab/an	283 kg/hab/an	270 kg/hab/an
Emballages + Papiers	42 kg/hab/an	41 kg/hab/an	45 kg/hab/an	46 kg/hab/an	42 kg/hab/an
Verre	20 kg/hab/an	21 kg/hab/an	21 kg/hab/an	19 kg/hab/an	19 kg/hab/an
Collecte sélective	62 kg/hab/an	62 kg/hab/an	65 kg/hab/an	66 kg/hab/an	62 kg/hab/an
OM + Collecte sélective	346 kg/hab/an	350 kg/hab/an	356 kg/hab/an	349 kg/hab/an	331 kg/hab/an
Taux de diversion (*)	17,9%	17,7%	18,3%	18,8%	18,6%

^(*) Collecte sélective / [OM + Collecte sélective]

La production de refus de tri est proche de 12,4 kg/habitant/an (près de 29,6% du tonnage collecté sélectivement).

EVALUATION DE LA PRODUCTION DE REFUS (2012)

Production de refus Taux de refus de tri

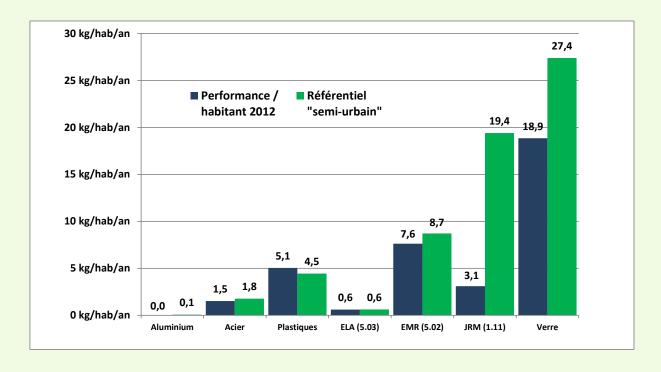
Emballages et Papiers: 12,4 kg/hab/an 29,3%

1.8) Performances de recyclage

Les performances de recyclage sont exprimées – hors mâchefers - en ratios « kg/habitant/an » afin de permettre la comparaison avec les référentiels nationaux, en tenant compte du mode de collecte de chaque matériau.

	Mode de collecte	Tonnage recyclé 2012	Performance / habitant 2012	Référentiel "semi-urbain"	% / référentiel
Aluminium	PAP	0,0 t	0,0 kg/hab/an	0,1 kg/hab/an	-100%
Acier	PAP	24,5 t	1,5 kg/hab/an	1,8 kg/hab/an	-14%
Plastiques	PAP	80,8 t	5,1 kg/hab/an	4,5 kg/hab/an	+13%
ELA (5.03)	PAP	9,8 t	0,6 kg/hab/an	0,6 kg/hab/an	-3%
EMR (5.02)	PAP	122,1 t	7,6 kg/hab/an	8,7 kg/hab/an	-12%
JRM (1.11)	PAP	49,6 t	3,1 kg/hab/an	19,4 kg/hab/an	-84%
Verre	AV	301,4 t	18,9 kg/hab/an	27,4 kg/hab/an	-31%
ENSEMBLE	MIXTE	588,2 t	36,8 kg/hab/an	62,5 kg/hab/an	-41%

Les performances de recyclage de la ville de Bry-sur-Marne sont globalement inférieures (-41%) au référentiel national par habitant. En ajoutant le produit du déferraillage des mâchefers au produit des collectes sélectives, la performance globale de recyclage de la Ville de Bry-sur-Marne est de 635 tonnes en 2012, soit 39,7 kg/habitant/an.



TAUX DE RECYCLAGE (2012)

	Tonnage recyclé 2012	Performance / habitant 2012	Gisement / habitant 2012	Taux de recyclage	
Aluminium	0,0 t	0,0 kg/hab/an	0.0 kg/hah/an	20%	
Aluminium Mâchefers	5,3 t	0,3 kg/hab/an	0,9 kg/hab/an	36%	
Acier	24,5 t	1,5 kg/hab/an	4 E kg/bab/an	0.20/	
Acier Mâchefers	41,9 t	2,6 kg/hab/an	4,5 kg/hab/an	93%	
Plastiques	80,8 t	5,1 kg/hab/an	16,2 kg/hab/an	31%	
ELA (5.03)	9,8 t	0,6 kg/hab/an	1,4 kg/hab/an	44%	
EMR (5.02)	122,1 t	7,6 kg/hab/an	12,7 kg/hab/an	60%	
Verre	301,4 t	18,9 kg/hab/an	37,6 kg/hab/an	50%	
ENSEMBLE	585,7 t	36,6 kg/hab/an	73,3 kg/hab/an	50%	
JRM (1.11)	49,6 t	3,2 kg/hab/an	29,9 kg/hab/an	11%	

Le taux de recyclage des emballages collectés au <u>porte-à-porte</u> est de 42% (papier-carton, plastiques et métaux, issus du flux « Emballages et Papiers » collecté au porte-à-porte).

Le taux de recyclage du verre est de 50% (flux collecté en apport volontaire)

En ajoutant les emballages métalliques issus du déferraillage des mâchefers, le <u>taux de recyclage des</u> <u>emballages ménagers est de 50% en 2012</u>.

Par ailleurs, le taux de recyclage des Journaux-Magazines (Papiers) est de 11% (flux collecté en <u>porte-à-porte</u>).

2) INDICATEURS FINANCIERS

2.1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 2 332 373 € en 2012, soit 146 €/habitant/an TTC.

2.2) Redevance Spéciale (RS)

La Redevance Spéciale a été mise en place auprès des professionnels assimilés aux ménages faisant recours au service public de collecte et d'élimination des déchets.

Le montant de la Redevance Spéciale est proche de 119 000 € en 2012, soit 7 €/habitant/an.

2.3) Coût complet

Le <u>coût complet</u> de gestion des déchets est de 1.764.252 € TTC en 2012, soit près de 110 €/habitant/an TTC. Il est établi à partir de la reconstitution des montants de facturation en 2012 (hors charges de structure).

COÛT COMPLET DU SERVICE 2012 (EN € TTC)

	€/an TTC	€/hab/an TTC	€/tonne TTC
Contenants	55 524 €/an	3,5 €/hab/an	7,8 €/t.
Collecte	946 516 €/an	59,2 €/hab/an	133,3 €/t.
Traitement	762 202 €/an	47,7 €/hab/an	107,3 €/t.
Coût complet	1 764 242 €/an	110,4 €/hab/an	248,4 €/t.

2.4) Coût technique

Les recettes marchandes issues du recyclage des collectes sélectives et du déferraillage des mâchefers correspondent à près de 66.856 € en 2012.

Sur ces bases, le <u>coût technique</u> est de 1.697.385 € TTC en 2012, soit près de 106 €/habitant/an TTC [(coût complet) – (recettes marchandes)].

2.5) Coût aidé

Le coût aidé de gestion des déchets ménagers et assimilés est de 1.581.199 € TTC en 2012, soit près de 99 €/habitant/an TTC [(coût technique) – (soutiens et aides)].

Les soutiens financiers versés par Eco-Emballages dans le cadre du barème E, s'élèvent à 105.187 € TTC en 2012, soit près de 6,6 € TTC par habitant/an.

Les soutiens financiers versés par EcoFolio au titre de l'année 2012 s'élèvent à 10.805 €, soit 1,1 € TTC par habitant/an.

Les soutiens financiers versés par l'OCAD3E au titre de l'année 2012 s'élèvent à 194 €, soit 0,1 € TTC par habitant/an.

Le montant total des soutiens financiers versés par les éco-organismes est de 116.186 € au titre de l'année 2012.

En 2012, le coût de tri sélectif des emballages ménagers à la charge de la Ville de Bry-sur-Marne est de 12 € TTC par habitant/an : les recettes versées par les filières de recyclage et les éco-organismes ont permis de prendre en charge 49% du coût global de tri sélectif des emballages ménagers.

COUTS DE GESTION DES DECHETS (TTC)

	COUT C	OMPLET CALCULE (20	12_TTC)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS			
€ / AN TTC	1 764 242 €/an	374 907 €/an	1 389 335 €/an			
€ / TONNE TTC	248,4 €/t	383,5 €/t	232,0 €/t			
€ / HABITANT/AN TTC	110,4 €/hab/an	23,5 €/hab/an	86,9 €/hab/an			
···						
,		TTES INDUSTRIELLES				
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS			
€ / AN	66 856 €/an	66 856 €/an	0 €/an			
€ / TONNE	9,4 €/t	68,4 €/t	0,0 €/t			
€ / HABITANT/AN	4,2 €/hab/an	4,2 €/hab/an	0,0 €/hab/an			
	- 00	UT TECHNIQUE (2012	TTC)			
İ		· · · ·				
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS			
€ / AN TTC	1 697 385 €/an	308 050 €/an	1 389 335 €/an			
€ / TONNE TTC	239,0 €/t	315,1 €/t	232,3 €/t			
€ / HABITANT/AN TTC	106,2 €/hab/an	19,3 €/hab/an	86,9 €/hab/an			
	- S(OUTIENS ET AIDES (20	112)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS			
€ / AN	116 186 €/an	115 992 €/an	194 €/an			
€ / TONNE	16,4 €/t	118,6 €/t	69,4 €/t			
€ / HABITANT/AN	7,27 €/hab/an	7,26 €/hab/an	0,01 €/hab/an			
			_			
,	=	COUT AIDE (2012_TT	C)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS			
€ / AN TTC	1 581 199 €/an	192 058 €/an	1 389 141 €/an			
€ / TONNE TTC	222,7 €/t	196,4 €/t	226,9 €/t			

Année 2012 Page 22

98,9 €/hab/an

€ / HABITANT/AN TTC

86,9 €/hab/an

12,0 €/hab/an

DETAIL DES COUTS COMPLETS PAR TYPE DE FLUX

1) COUT COMPLET PAR TONNE COLLECTEE (EN € TTC)

	CONTENANTS		COLL	ECTE	TRAITE	MENT	тот	ΓAL
	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC
ОМ	21 155 €/an	4,9 €/t	503 737 €/an	116,9 €/t	510 298 €/an	118,4 €/t	1 035 190 €/an	240,2 €/t
Emballages+JRM	12 773 €/an	18,9 €/t	200 666 €/an	296,7 €/t	119 210 €/an	176,3 €/t	332 649 €/an	491,9 €/t
Verre	2 903 €/an	9,6 €/t	35 916 €/an	119,2 €/t	3 439 €/an	11,4 €/t	42 258 €/an	140,2 €/t
Déchets verts	18 267 €/an	20,5 €/t	107 393 €/an	120,4 €/t	35 534 €/an	39,8 €/t	161 193 €/an	180,7 €/t
Encombrants	0 €/an	0,0 €/t	53 514 €/an	157,0 €/t	46 942 €/an	137,8 €/t	100 455 €/an	294,8 €/t
DDS	0 €/an	0,0 €/t	1 574 €/an	221,0 €/t	3 147 €/an	442,1 €/t	4 721 €/an	663,1 €/t
Dépôts sauvages	426 €/an	1,4 €/t	12 560 €/an	41,5 €/t	19 904 €/an	65,8 €/t	32 889 €/an	108,7 €/t
Bons de décharge	0 €/an	0,0 €/t	0 €/an	0,0 €/t	11 654 €/an	89,4 €/t	11 654 €/an	89,4 €/t
Déchèterie mobile	0 €/an	0,0 €/t	31 157 €/an	219,5 €/t	12 075 €/an	85,1 €/t	43 232 €/an	304,6 €/t
Ensemble	55 524 €/an	7,8 €/t	946 516 €/an	133,3 €/t	762 202 €/an	107,3 €/t	1 764 242 €/an	248,4 €/t

2) COUT COMPLET PAR HABITANT (EN € TTC)

	CONTENANTS		COLL	ECTE	TRAITI	EMENT	то	TAL
	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an
ОМ	21 155 €/an	1,3 €/hab/an	503 737 €/an	31,5 €/hab/an	510 298 €/an	31,9 €/hab/an	1 035 190 €/an	64,8 €/hab/an
Emballages+Papiers	12 773 €/an	0,8 €/hab/an	200 666 €/an	12,6 €/hab/an	119 210 €/an	7,5 €/hab/an	332 649 €/an	20,8 €/hab/an
Verre	2 903 €/an	0,2 €/hab/an	35 916 €/an	2,2 €/hab/an	3 439 €/an	0,2 €/hab/an	42 258 €/an	2,6 €/hab/an
Déchets verts	18 267 €/an	1,1 €/hab/an	107 393 €/an	6,7 €/hab/an	35 534 €/an	2,2 €/hab/an	161 193 €/an	10,1 €/hab/an
Encombrants	0 €/an	0,0 €/hab/an	53 514 €/an	3,3 €/hab/an	46 942 €/an	2,9 €/hab/an	100 455 €/an	6,3 €/hab/an
DDS	0 €/an	0,0 €/hab/an	1 574 €/an	0,1 €/hab/an	3 147 €/an	0,2 €/hab/an	4 721 €/an	0,3 €/hab/an
Dépôts sauvages	426 €/an	0,0 €/hab/an	12 560 €/an	0,8 €/hab/an	19 904 €/an	1,2 €/hab/an	32 889 €/an	2,1 €/hab/an
Bons de décharge	0 €/an	0,0 €/hab/an	0 €/an	0,0 €/hab/an	11 654 €/an	0,7 €/hab/an	11 654 €/an	0,7 €/hab/an
Déchèterie mobile	0 €/ an	0,0 €/hab/an	31 157 €/an	1,9 €/hab/an	12 075 €/an	0,8 €/hab/an	43 232 €/an	2,7 €/hab/an
Ensemble	55 524 €/an	3,5 €/hab/an	946 516 €/an	59,2 €/hab/an	762 202 €/an	47,7 €/hab/an	1 764 242 €/an	110,4 €/hab/an